

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juillet à dix-neuf heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le 02 juillet 2018 sous la présidence de Madame HUGOU Isabelle, Maire de St-Just-Chaleyssin.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MAI 2018

Le compte rendu de la séance du 17 Mai dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire de St-Just-Chaleyssin.

Le 06 Juillet 2018, à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire de St-Just-Chaleyssin.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 14

Présents : MM. HUGOU Isabelle, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle, GALLON Gérard, ROUSSEL Régis, NABEL Christiane, CHAUVIN Michèle, MAURIN Annie, COPPOLINO Nathalie, RIOU Christophe, CARLES Michel, GOYET Philippe

Pouvoirs : Sylvie MUSCEDERE à Isabelle HUGOU, BROSSARD Marguerite à MUSTI Murielle

Absents : BONNETAIN Isabelle - GONCALVES David - BILLON Stéphane

Secrétaire de séance : Murielle MUSTI

Lionel Epalle, du bureau d'Alp' études cabinet d'ingénieurs conseils fait ce soir état des réflexions menées sur l'aménagement du centre bourg de la commune. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'esquisses avec des orientations qui ont pour but de lancer des débats et réflexions au sein du conseil municipal.

Le diagnostic étant déjà connu de tous, il présente des propositions qui portent plus particulièrement sur l'aménagement :

- Du RD36 A,
- Des abords du groupe scolaire Pierre Scize côté parking-école maternelle
- De la place de la mairie.

Il rappelle que l'enjeu pour Alp'études était de créer un lien avec le futur quartier de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, tout en favorisant les cheminements piétons.

Ainsi, il préconise de :

- Valoriser l'accès au centre bourg par la départementale.

- Conforter la hiérarchisation des espaces, avec une recherche notamment sur le mobilier.
- Diminuer le stationnement et la place laissée aux routes.

Les deux scénarios se différencient par la création de trottoirs soit d'un côté, soit de l'autre de la route, et de l'ajustement du nombre de places de parkings (- 4 à 7).

P. Goyet, conseiller municipal, demande si un tracteur pourra toujours passer. L. Epalle lui répond que la largeur du RD 36 A est toujours de 6 mètres et que dans le scénario 2 il est simplement décalé. M. Carles, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, rajoute que les accessibilités handicapées retenues sont bien dans la continuité de la présentation de Mrs Moulin et Estéoule.

Mme le Maire se questionne sur la problématique du nombre des voitures aux heures d'entrées et sorties des écoles qui stationnent le long de la voirie.

L Epalle dit que la voirie peut être travaillée sans impacter le stationnement.

N. Coppolino, conseillère municipale rappelle que dans l'OAP des nouvelles places de parking décentralisées sont créées et qu'elles peuvent donc suppléer la disparition de celles prévues sur le parking de l'école.

Mme le Maire répond que cette OAP ne se fera pas tout de suite et certainement après le réaménagement prévu dans cette étude, l'équipe municipale devra donc réfléchir sérieusement au phasage de ces différents travaux. M. Carles ajoute que tout ce qui est en dessous du parking peut être réalisé. Il faut jouer sur les hauteurs des différents niveaux.

Les élus n'ayant plus de questions, M. Epalle est remercié pour son travail et quitte la séance.

1- Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

M. Carles prend la parole et rappelle la décision du Conseil municipal du 17 mai 2018 de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin d'ajuster certaines dispositions du PLU au vu de son application et du bilan des équipements publics scolaires et périscolaires.

La modification simplifiée n° 3 du PLU vise en effet à :

- Supprimer l'emplacement réservé n°2 en centre bourg afin de libérer le foncier (près de 2700 m²) qui n'est plus nécessaire pour répondre aux besoins d'extension des équipements scolaires et périscolaires.
- Adapter quelques dispositions de la zone Ua (chapitre U « à vocation mixte » du règlement – partie écrite) définie sur le centre-bourg pour permettre la mise en œuvre de projets en adéquation avec le tissu urbain hétérogène et en cours de renouvellement.

Il indique que la MRAe, Mission Régionale de l'Autorité environnementale, a été saisie dans le cadre d'une demande au cas par cas pour solliciter une décision au titre des évolutions des documents d'urbanisme. Elle rappelle également que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU a été envoyé pour avis aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition du public qui s'est déroulée du 29 mai 2018 au 29 juin 2018 à midi, accompagné d'un registre ouvert pour recueillir les observations du public sur le projet de modification simplifiée n° 3.

Il expose le bilan des observations.

- S'agissant des observations des personnes publiques, ont été reçus les avis :
 - De la Direction Départementale des Territoires qui a confirmé que l'évolution envisagée relève bien d'une procédure de modification simplifiée et a précisé ne pas avoir d'observation particulière sur le projet de modification ;
 - Du Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère qui a informé que le projet n'appelle aucune remarque ;
 - De la Chambre de Commerces et d'Industrie Nord Isère qui est favorable au projet de modification simplifiée n° 3, et lui apporte son soutien ;

- De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère qui a émis un avis favorable.

- S'agissant des observations de la population enregistrées lors de la mise à disposition du public du 29 mai 2018 au 29 juin 2018 à midi, une seule requête sans objet avec la modification simplifiée n° 3 a été portée au registre ouvert et mis à disposition avec le dossier et aucun courrier n'a été reçu par Madame le Maire de Saint-Just Chaleyssin et inséré au registre.

La MRAe, Mission Régionale de l'Autorité environnementale, a décidé le 27 juin 2018 suite à une demande au cas par cas, que la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Saint-Just Chaleyssin n'est pas soumise à Evaluation environnementale sur la base des informations fournies (CERFA + dossier du projet de modification simplifiée n° 3).

Au vu de cette décision, de ces avis et observations, Madame le Maire explique la modification simplifiée n° 3 peut être approuvée telle qu'elle a été notifiée aux PPA et mise à disposition du public.

Il rappelle que :

- Le dossier est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Vienne au Bureau des Affaires Communales.

- La délibération sera affichée en mairie durant un mois et publiée dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera exécutoire à compter de la fin de ces formalités.

Décision : Unanimité

Il fait une parenthèse en indiquant que si St Just Chaleyssin acceptait d'être en PLUi (PLU intercommunal avec la communauté de communes), les délais de mise en œuvre d'une modification de ce dernier seraient nettement plus longs et son lancement ne serait toujours pas acté. Il souligne donc qu'avec un outil comme le PLU communal, l'équipe municipale peut le faire vivre, évoluer et l'adapter rapidement.

2- Ecole : Tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire 2018-2019 :

Mme Musti, adjointe aux affaires scolaires, dit qu'avec la mise en place du self il n'y aura plus besoin de barquettes en aluminium, le coût direct du repas acheté sera de 3,75 €. Mme Le Maire rappelle les tarifs de la cantine et recommande à l'Assemblée de maintenir ces tarifs pour l'année 2018-2019. Les coûts indirects ne sont pas intégrés (personnel, fluides...).

	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2018-2019
Enfants école élémentaire	4,00 €	4,00 €
Enseignants et intervenants	5,50 €	5,50 €
Accompagnement des enfants allergiques	2 €	2 €

P. Goyet, conseiller municipal, lance le débat de savoir s'il ne serait pas pertinent d'augmenter ces tarifs. L'ensemble des élus trouve plus pertinent de rester sur un tarif moyen de coût.

Décision : Unanimité

3- Ecole : Tarifs pour la garderie pour la rentrée 2018-2019 :

Mme le Maire rappelle les tarifs de la Garderie :

Forfait mensuel :

	QF < à 903	QF entre 904 et 1350	QF > à 1350
1er enfant	9,45 €	14,20 €	18,90 €
2 ^{ème} enfant	6,60 €	9,90 €	13,20 €
3 ^{ème} enfant ou +	4,75 €	7,10 €	9,45 €

Forfait mensuel ALSH périscolaire du soir Lundi, mardi, jeudi vendredi : 16h30-18h30

	QF < à 903	QF entre 904 et 1350	QF > à 1350
1er enfant	14,45 €	21,70 €	28,90 €
2 ^{ème} enfant	10,15 €	15,20 €	20,25 €
3 ^{ème} enfant ou +	7,25 €	10,85 €	14,45 €

A l'unité : 3 € (tarif à appliquer en cas de force majeure)

Décision : Unanimité

N. Coppolino demande l'intérêt de différencier le calcul des tarifs de la garderie de ceux de la cantine. M. Musti, adjointe aux affaires scolaires, répond que pour avoir une aide de l'Etat, les tarifs de la garderie doivent être calculés en fonction du quotient familial.

N. Coppolino a été interpellée par des familles pour connaître la démarche pour inscrire leurs enfants au centre de loisirs. Mme Musti rappelle que le centre de loisirs est géré par la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et que l'inscription se fait par internet.

4- Tarifs : Locations des salles

Mme le Maire rappelle que les tarifs en vigueur actuellement n'ont pas été modifiés en 2017 et 2018 :

Maison pour tous et espace Michel Fourel au Clos Moudru

- Location pour les Chaleyssinois : 400 €
- Location pour les personnes extérieures : 800 €
- Caution : 1000 €

Rotonde au Clos Moudru

- Location pour les Chaleyssinois : 200 €
- Location pour les personnes extérieures : 400 €
- Caution : 1000 €

Maison pour tous ou espace Michel Fourel + Rotonde

▪ Forfait pour les Chaleyssinois	500 €
▪ Forfait pour les personnes extérieures	1000 €
▪ Caution	1500 €

Elle recommande à l'Assemblée de maintenir ces tarifs.

Décision : Unanimité

5- Tarifs du cimetière

Mme le Maire rappelle que les tarifs actuels n'ont pas été modifiés en 2017 et 2018 :

Concessions du Cimetière

<i>Superficie</i>	<i>2m²50</i>	<i>5 m²</i>
Pour 15 ans	250 €	500 €
Pour 30 ans	500 €	800 €

Columbarium

Cases hors sol

Pour une durée de 15 ans : 500 €

Pour une durée de 30 ans : 800 €

Elle propose à l'Assemblée de maintenir ces tarifs.

Décision : Unanimité

6- Tarifs du marché hebdomadaire

Mme le Maire indique que les tarifs actuels n'ont pas été modifiés depuis 2017 :

Un mètre linéaire : 0,50 € - 5 mètres linéaires : 2,00 € - 10 mètres linéaires : 3,50 € - Droit de branchement électrique : 1,00 €

Elle recommande à l'Assemblée de maintenir ces tarifs.

Décision : Unanimité

7- Personnel : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

M. Musti, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que Chrystelle Bouveret travaille depuis de nombreuses années pour l'école Pierre Scize (service garderie, Nap, Cantine). Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent titulaire, Madame le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 18 heures et 49 mns annuelles conforme au poste actuel et de nommer Chrystelle Bouveret stagiaire.

Décision : Unanimité

8- Personnel : Augmentation du temps de travail d'un agent

M. Musti explique que la transformation de la cantine en self-service nécessite la présence d'une personne supplémentaire au moment de la préparation des repas, il convient donc de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi correspondant.

Elle propose à l'Assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet créée initialement pour une durée de 29 Heures et 03 mns à 32 heures 06 mns.

Décision : Unanimité

9- SEDI : Renforcement du gymnase B Saugey**Un renforcement de ligne est nécessaire**

JP Michaud indique que le SEDI envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux ci-dessous : Affaire n°18-003-408 EP – Renforcement pour l'alimentation du Gymnase Bernard Saugey.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	32 925 €
Le montant total des financements externes s'élève à	27 385 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à :	314 €
--	-------

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	5 226 €
---	---------

Décision : Unanimité

Divers :

JP Michaud fait le point sur les dossiers suivants :

- La succession de Mme Rigot :

La commune a récupéré les clefs de la maison située à St Just Chaleyssin et de l'appartement situé à Lyon. Véronique Durant de Immo Saint Just est chargée de la vente de ces biens à partir du 02 août prochain. La commune devra payer des droits de succession de la mère vis-à-vis du fils.

- Les travaux du gymnase :
 - Il a refusé de réceptionner les carrelages et a demandé à M Bortoli de faire les courriers nécessaires pour que l'entreprise intervienne pour les changer.
 - M. Musti le questionne pour savoir si le gymnase B. Saugey sera disponible en 2018-19 pour les associations.
Il répond par l'affirmative : La 1^{ère} partie de la phase 4 consiste à transformer les extérieurs, et la 2^{ème} partie sera de refaire les revêtements de sols et les gradins.
- Divers :
 - Il est prévu l'évacuation des terres derrière les tennis et sur le terrain Advivo, puis celles « stockées » route du stade suite aux forts orages.
 - La commission sécurité pour le Clos Moudru s'est bien passée.
 - M Luquet, tuteur de M Peyaud, a informé la commune qu'elle sera va bientôt remboursée de ses avances de trésorerie.
 - Suite à la demande d'une habitante, les Services Techniques sont allés constater l'érosion du fond du lit de la Sevenne après l'école P. Scize. Un courrier est parti ce jour au syndicat des 4 vallées pour leur demander un bilan des travaux à prévoir.

- Le département a envoyé un plan avec les parcelles et les fossés appartenant à l'Association Foncière de Remembrement.
- Suite à la réunion avec le comité des fêtes pour organiser le feu d'artifice du 13 juillet, les élus sont invités à participer à la buvette à partir 19h00. Il demande si l'habitude prise d'inviter au restaurant à midi les services techniques et les techniciens de l'entreprise est maintenue. Mme le Maire répond que oui.
- Le rapport de la Sogedo sur l'assainissement de la commune est à la disposition de l'équipe municipale.

Mme le Maire lit le courrier de la Communauté de Communes des Collines du Nord Isère mentionnant que le prochain congrès des Maires de l'Isère est prévu à Heyrieux le samedi 13 octobre 2018 de 8h00 à 16h00. Elle invite tous les élus à se manifester et à le dire à A. L'Evêque.

P. Goyet, demande si la commune a fait une déclaration en catastrophe naturelle. Mme le Maire répond que nous ne rentrons pas dans les critères.

Mme Chauvin, conseillère, municipale, fait état d'un dysfonctionnement de la porte électrifiée du cimetière. M Carles répond que ce problème a été résolu dès lundi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10